

## BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 9 MARS 2020 -

### DÉCISION N° 20 - 03 - 025

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 21 février 2020 s'est réuni le lundi 9 mars 2020 à partir de 11 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Georges ZIEGLER (Président)
- Marianne DARFEUILLE (Vice-présidente)
- Georges DRU (Vice-président)
- Claude LIOGIER (membre du bureau)

Excusé :

- Claude GIRAUD (Vice-président)

#### Décision 4 : La vente d'un véhicule à la société NEXTER.

Afin de renforcer sa flotte de véhicules dédiés à la protection incendie au sein du site de Roanne, l'entreprise NEXTER Systems a sollicité le service pour la vente d'un véhicule.

Après étude, il pourrait être envisagé de procéder à la réforme et à la vente de l'engin suivant :

- Camion citerne rural (CCR) de marque RENAULT immatriculé 152 YF 42 du 21/12/2000 (n° inventaire : 1481) dont la valeur nette comptable est nulle.

Ce véhicule pourrait être cédé à la société NEXTER pour un montant de 7 000 € conformément aux montants moyens relatifs à la vente de ce type de véhicule sur le marché.

**Vu le rapport présenté par le Président,  
Le bureau prend la décision suivante :**

**Article unique** : Le bureau du conseil d'administration décide de réformer un véhicule de type camion citerne rural de marque RENAULT, du 21 décembre 2000, immatriculé du 152 YF 42 et enregistré sous le numéro d'inventaire n° 1481, et de le céder pour la somme de 7 000 euros à la société NEXTER.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

Le Président du conseil d'administration  
du Service départemental d'incendie et de secours  
de la Loire



Georges ZIEGLER